



**OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION
DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA SEINE-MARITIME**

SCRUTIN DU 23 JUIN 2026

Le mardi 23 juin 2026 à 16h00, la commission de recensement et de dépouillement des votes, instituée par arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 13 avril 2026, s'est réunie au siège du Centre de Gestion de la Seine-Maritime, afin de procéder au recensement et au dépouillement des votes relatifs à l'élection des représentants des communes et des établissements publics locaux au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime.

ETAIENT PRESENTS :

- Membres de la commission de recensement et de dépouillement des votes
 - **Président**
Monsieur Christophe BOUILLON, Président du Centre de Gestion de la Seine-Maritime
 - **Maires**
Monsieur Georges MOLMY – Maire d'Yquebeuf
Monsieur François DUPUIS – Maire de Saint Germain sous Cailly
Madame Julie LESAGE – Maire de Grand Couronne
 - **Présidents d'Etablissements locaux**
Monsieur Éric HERBET – Président de la Communauté de Communes « Inter Caux Vexin »
Monsieur François TIERCE – Président du CCAS de Pavilly
 - **Fonctionnaires du Centre de Gestion de la Seine-Maritime**
Madame Isabelle CARPENTIER – Directrice par intérim du Centre de Gestion
Monsieur Thierry GASNIER – Chargé de mission du Centre de Gestion

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Membre de la commission de recensement et de dépouillement des votes
 - **Maires**
Monsieur Denis MERVILLE – Maire de Sainneville sur seine
 - **Présidents d'Etablissements locaux**
Monsieur Bastien CORITON – Président du Syndicat mixte des Bassins Versants Caux Seine



SECRETAIRE DU BUREAU DE VOTE : Eric HERBERT

SCRUTATEURS :

- **Scrutateurs table 1**
 - Madame Christine CHIVOT
 - Madame Jeanne TANNAI
 - Monsieur Maxime QUÉRÉ
 - Monsieur Jonathan ADAM

- **Scrutateurs table 2**
 - Madame Virginie JARNO
 - Madame Hélène BOUCHE
 - Madame Isabelle BRENNETUIT
 - Madame Véronique MARCHIS

- **Scrutateurs table 3**
 - Madame Samia SLIMANI
 - Monsieur Loïc PALOMBA
 - Madame Amélie LEFEVRE
 - Madame Aurélie MANSOIS

REPRÉSENTANTS DE LISTE :

- Madame Claude LEUMAIRE – Adjointe au Maire de Malaunay



COLLEGE DES COMMUNES

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n°85-643 du 26 Juin 1985 et à l'article 16 de l'arrêté du Président du Centre de Gestion du 13 avril 2026.

1. Recensement des votes

Les opérations ont commencé par le recensement des enveloppes extérieures reçues au Centre de Gestion jusqu'au mardi 23 juin 2026 à 16h00 au plus tard.

Les enveloppes extérieures ont été pointées sur la liste d'émargement avant qu'il ne soit procédé à leur ouverture.

	Nombre	Voix	Observations
Electeurs inscrits sur la liste électorale	667	9090	
Enveloppes extérieures reçues	378	1377	
Enveloppes extérieures non valables (non ouvertes)	8	162	*(1)

- *(1) -
- 0 non acheminée par la Poste
 - 0 parvenue après l'heure fixée
 - 8 ne comportant pas la signature de l'électeur ou son identité ou sa qualité
 - 0 autre cas de nullité

Chaque enveloppe extérieure déclarée valable a été alors ouverte pour contrôle du respect du nombre de voix attribuées à chaque électeur.

Lorsque le nombre de voix représentées par les enveloppes de suffrages contenues dans l'enveloppe déclarée valable était supérieure au nombre de voix dont disposait l'électeur, le vote a été considéré comme nul et les enveloppes de suffrages écartées.

Lorsque le nombre de voix représentées par les enveloppes de suffrages contenues dans l'enveloppe extérieure était égal ou inférieur au nombre de voix dont disposait l'électeur, le vote a été déclaré valide et les enveloppes de suffrages placées dans l'urne.



	Nombre	Voix	Observations
Enveloppes extérieures valables	370	1215	
- Enveloppes extérieures contenant des enveloppes de suffrages déclarés nulles	9	54	* (1)
- Enveloppes extérieures contenant des enveloppes de suffrages valables	361	1161	

- *(1)
- Enveloppes de suffrages non réglementaires ou raturées
 - Bulletins sans enveloppes de suffrages
 - Enveloppes extérieures vides
 - Nombre d'enveloppes de suffrages supérieur au nombre de voix

2. Dépouillement des votes

Il a été ensuite procédé au dépouillement des enveloppes de suffrages placées dans l'urne. Pour ce faire, 12 scrutateurs ont été mobilisés sur trois tables.

Total des voix des enveloppes valables : 1215

Suffrages blancs et nuls : 62

Total des suffrages exprimés : 1153 voix

Les enveloppes de suffrages vides et les bulletins de vote blancs et nuls sont joints à l'exemplaire du procès-verbal conservé au Centre de Gestion.

Voix et sièges obtenus par la liste d'union présentée par Monsieur Christophe BOUILLON, Maire de Barentin et Monsieur Eric HERBET, Maire de Quincampoix :

- Total des voix correspondant aux électeurs inscrits : 9090
- Total des voix correspondant aux suffrages exprimés : 1153
- Total des voix obtenues par la liste d'union des collectivités locales : 1153
- Nombre de sièges de représentants titulaires à pourvoir : 21
- Nombre de sièges attribués à la liste d'union des collectivités locales : 21



COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n°85-643 du 26 Juin 1985 et à l'article 16 de l'arrêté du Président du Centre de Gestion du 13 avril 2026.

3. Recensement des votes

Les opérations ont commencé par le recensement des enveloppes extérieures reçues au Centre de Gestion jusqu'au mardi 23 juin 2026 à 16h00 au plus tard.

Les enveloppes extérieures ont été pointées sur la liste d'émargement avant qu'il ne soit procédé à leur ouverture.

	Nombre	Voix	Observations
Electeurs inscrits sur la liste électorale	237	3240	
Enveloppes extérieures reçues	114	427	
Enveloppes extérieures non valables (non ouvertes)	9	53	* (1)

- *(1) - 0 non acheminée par la Poste
 - 0 parvenue après l'heure fixée
 - 9 ne comportant pas la signature de l'électeur ou son identité ou sa qualité
 - 0 autre cas de nullité

Chaque enveloppe extérieure déclarée valable a été alors ouverte pour contrôle du respect du nombre de voix attribuées à chaque électeur.

Lorsque le nombre de voix représentées par les enveloppes de suffrages contenues dans l'enveloppe déclarée valable était supérieure au nombre de voix dont disposait l'électeur, le vote a été considéré comme nul et les enveloppes de suffrages écartées.

Lorsque le nombre de voix représentées par les enveloppes de suffrages contenues dans l'enveloppe extérieure était égal ou inférieur au nombre de voix dont disposait l'électeur, le vote a été déclaré valide et les enveloppes de suffrages placées dans l'urne.



	Nombre	Voix	Observations
Enveloppes extérieures valables	105	374	
- Enveloppes extérieures contenant des enveloppes de suffrages déclarés nulles	5	14	* (1)
- Enveloppes extérieures contenant des enveloppes de suffrages valables	100	360	

- *(1)
- Enveloppes de suffrages non réglementaires ou raturées
 - Bulletins sans enveloppes de suffrages
 - Enveloppes extérieures vides
 - Nombre d'enveloppes de suffrages supérieur au nombre de voix

4. Dépouillement des votes

Il a été ensuite procédé au dépouillement des enveloppes de suffrages placées dans l'urne. Pour ce faire, 12 scrutateurs ont été mobilisés sur trois tables.

Total des voix des enveloppes valables : 360

Suffrages blancs et nuls : 14

Total des suffrages exprimés : 346 voix

Les enveloppes de suffrages vides et les bulletins de vote blancs et nuls sont joints à l'exemplaire du procès-verbal conservé au Centre de Gestion.

Voix et sièges obtenus par la liste d'union présentée par Monsieur Christophe BOUILLON, Maire de Barentin et Monsieur Eric HERBET, Maire de Quincampoix :

- Total des voix correspondant aux électeurs inscrits : 3240
- Total des voix correspondant aux suffrages exprimés : 346
- Total des voix obtenues par la liste d'union des collectivités locales : 346
- Nombre de sièges de représentants titulaires à pourvoir : 3
- Nombre de sièges attribués à la liste d'union des collectivités locales : 3



COLLEGE DES COMMUNES NON AFFILIÉES ADHÉRANT AU SOCLE COMMUN

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n°85-643 du 26 Juin 1985 et à l'article 16 de l'arrêté du Président du Centre de Gestion du 13 avril 2026.

5. Recensement des votes

Les opérations ont commencé par le recensement des enveloppes extérieures reçues au Centre de Gestion jusqu'au mardi 23 juin 2026 à 16h00 au plus tard.

Les enveloppes extérieures ont été pointées sur la liste d'émargement avant qu'il ne soit procédé à leur ouverture.

	Nombre	Voix	Observations
Electeurs inscrits sur la liste électorale	7	7	
Enveloppes extérieures reçues	3	3	
Enveloppes extérieures non valables (non ouvertes)	0	0	*(1)
Enveloppes extérieures valables	0	0	

- *(1) - 0 non acheminée par la Poste
 - 0 parvenue après l'heure fixée
 - 0 ne comportant pas la signature de l'électeur ou son identité ou sa qualité
 - 0 autre cas de nullité

Chaque enveloppe extérieure déclarée valable a été alors ouverte pour contrôle du respect du nombre de voix attribuées à chaque électeur.

	Nombre	Voix	Observations
Enveloppes extérieures valables	3	3	
- Enveloppes extérieures contenant des enveloppes de suffrages déclarés nuls	0	0	
- Enveloppes extérieures contenant des enveloppes de suffrages valables	0	0	



6. Dépouillement des votes

Il a été ensuite procédé au dépouillement des enveloppes de suffrages placées dans l'urne. Pour ce faire, 4 scrutateurs ont été mobilisés sur une table.

Total des voix des enveloppes valables : 3

Suffrages blancs et nuls : 0

Total des suffrages exprimés : 3 voix

Aucun suffrage ou bulletin de vote blanc.

Voix et sièges obtenus par la liste d'union présentée par Monsieur Christophe BOUILLON, Maire de Barentin et Monsieur Eric HERBET, Maire de Quincampoix :

- Total des voix correspondant aux électeurs inscrits : 7
- Total des voix correspondant aux suffrages exprimés : 3
- Total des voix obtenues par la liste d'union des collectivités locales : 3
- Nombre de sièges de représentants titulaires à pourvoir : 3
- Nombre de sièges attribués à la liste d'union des collectivités locales : 3



COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRANT AU SOCLE COMMUN

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n°85-643 du 26 Juin 1985 et à l'article 16 de l'arrêté du Président du Centre de Gestion du 13 avril 2026.

7. Recensement des votes

Les opérations ont commencé par le recensement des enveloppes extérieures reçues au Centre de Gestion jusqu'au mardi 23 juin 2026 à 16h00 au plus tard.

Les enveloppes extérieures ont été pointées sur la liste d'émargement avant qu'il ne soit procédé à leur ouverture.

	Nombre	Voix	Observations
Electeurs inscrits sur la liste électorale	9	9	
Enveloppes extérieures reçues	3	3	
Enveloppes extérieures non valables (non ouvertes)	0	0	* (1)
Enveloppes extérieures valables	0	0	

- *(1) - 0 non acheminée par la Poste
 - 0 parvenue après l'heure fixée
 - 0 ne comportant pas la signature de l'électeur ou son identité ou sa qualité
 - 0 autres cas de nullité

Chaque enveloppe extérieure déclarée valable a été alors ouverte pour contrôle du respect du nombre de voix attribuées à chaque électeur.

	Nombre	Voix	Observations
Enveloppes extérieures valables	3	3	
- Enveloppes extérieures contenant des enveloppes de suffrages déclarés nulles	0	0	
- Enveloppes extérieures contenant des enveloppes de suffrages valables	0	0	

8. Dépouillement des votes

Il a été ensuite procédé au dépouillement des enveloppes de suffrages placées dans l'urne. Pour ce faire, 4 scrutateurs ont été mobilisés sur une table.



Total des voix des enveloppes valables : 3

Suffrages blancs et nuls : 0

Total des suffrages exprimés : 3 voix

Aucun suffrage ou bulletin de vote blanc.

Voix et sièges obtenus par la liste d'union présentée par Monsieur Christophe BOUILLON, Maire de Barentin et Monsieur Eric HERBET, Maire de Quincampoix :

- Total des voix correspondant aux électeurs inscrits : 9
- Total des voix correspondant aux suffrages exprimés : 3
- Total des voix obtenues par la liste d'union des collectivités locales : 3
- Nombre de sièges de représentants titulaires à pourvoir : 2
- Nombre de sièges attribués à la liste d'union des collectivités locales : 2



Jonathan ADAN.

Isabelle CARPENTIER

François DUPUIS

Thierry GARNIER

Georges DOLNY

TIERCE François

NARION GHISLAIN

Eric HERBET

Julie LESAGE